

La Première financière du savoir

Régime PremFlex

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des administrateurs de La Première fondation du savoir. Son rapport suit.



R. George Hopkinson
Président et chef de la direction,
Mississauga (Ontario)
Le 13 juillet 2017

Le 13 juillet 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de La Première fondation du savoir

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 30 avril 2017 et 2016, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 30 avril 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

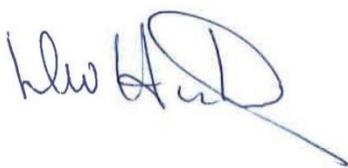
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

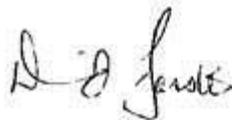
RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Aux 30 avril 2017 et 2016
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 avril 2017	30 avril 2016
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	3 289 581	2 029 242
Placements (note 5)	74 972 894	38 189 799
Montants à recevoir sur les placements	-	562 431
Subventions gouvernementales à recevoir	1 801 142	1 340 824
Intérêts et dividendes à recevoir	485 579	265 439
Autres montants à recevoir (note 7)	1 694 273	1 058 421
	82 243 469	43 446 156
Passif		
Passif courant		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	1 145 739	201 586
Montants à payer pour l'achat de placements	3 499	631 046
	1 149 238	832 632
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	81 094 231	42 613 524

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir



_____, Administrateur



_____, Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	2017	2016
Revenus		
Revenus d'intérêts	825 564	493 862
Revenus de dividendes	359 176	103 486
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	63 808	(520 257)
Variation nette des gains latents sur les placements	2 424 035	532 644
Total des revenus (montant net)	3 672 583	609 735
Charges		
Frais de gestion (note 7)	847 315	413 997
Frais du comité d'examen indépendant	704	623
Coûts de transactions	9 612	6 693
Total des charges (montant net)	857 631	421 313
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 814 952	188 422

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS ET AUX BÉNÉFICIAIRES**

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	42 613 524	17 894 167
Dépôts des souscripteurs (note 6)		
Dépôts	24 192 979	15 081 188
Remboursement de dépôts	(898 648)	(378 976)
	<u>23 294 331</u>	<u>14 702 212</u>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	13 071 923	10 310 839
Remboursements et virements de subventions gouvernementales	(1 006 196)	(543 157)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(64 129)	(24 741)
	<u>12 001 598</u>	<u>9 742 941</u>
Revenu cumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 814 952	188 422
Paiements d'aide aux études	(22 418)	(3 968)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(3 850)	(1 023)
Virements de revenus reçus, montant net	396 094	90 773
	<u>3 184 778</u>	<u>274 204</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	<u>81 094 231</u>	<u>42 613 524</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 814 952	188 422
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) pertes nets réalisés sur les placements	(63 808)	520 257
Variation nette des gains latents sur les placements	(2 424 035)	(532 644)
Amortissement des escomptes/primes sur les obligations	290 927	177 186
Achats de placements	(72 758 237)	(55 052 828)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	38 106 942	33 701 685
Intérêts et dividendes à recevoir	(220 140)	(135 752)
Autres montants à recevoir	(635 852)	(627 369)
Dettes d'exploitation et autres passifs	944 153	(612 219)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(33 945 098)	(22 373 262)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dépôts des souscripteurs	24 192 979	15 081 188
Remboursement des dépôts des souscripteurs	(898 648)	(378 976)
Subventions gouvernementales reçues	12 611 605	9 664 892
Remboursement des subventions gouvernementales	(672 296)	(543 157)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(64 129)	(24 741)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(22 418)	(3 968)
Subventions gouvernementales	(3 850)	(334 923)
Virements de revenus reçus, montant net	62 194	424 672
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	35 205 437	23 884 987
Augmentation nette de la trésorerie	1 260 339	1 511 725
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 029 242	517 517
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 289 581	2 029 242

Complément d'information*

Intérêts reçus

904 755

543 171

Dividendes reçus

350 772

95 610

* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 avril 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

TITRES À REVENU FIXE	Coupo n %	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (7,0 %)					
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,15 %	15 sept. 2023	2 540 000	2 746 683	2 781 657
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,40 %	15 déc.2022	1 200 000	1 244 116	1 259 335
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 ^{er} juin 2029	580 000	830 402	833 596
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} juin 2026	370 000	362 057	371 945
				<u>5 183 258</u>	<u>5 246 533</u>
TITRES PROVINCIAUX (40,7 %)					
PROVINCE DE L'ALBERTA	2,20 %	1 ^{er} juin 2026	455 000	445 073	454 057
PROVINCE DE L'ALBERTA	2,35 %	1 ^{er} juin 2025	2 420 000	2 421 703	2 466 721
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	8,00 %	8 sept. 2023	170 000	228 506	232 894
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,30 %	18 déc. 2023	2 450 000	2 650 613	2 683 273
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,70 %	18 déc. 2022	790 000	838 279	836 242
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	1 305 000	1 757 053	1 744 945
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,25 %	18 déc. 2021	330 000	351 923	356 918
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	1 305 000	1 395 543	1 390 269
PROVINCE DU MANITOBA	2,55 %	2 juin 2026	230 000	237 888	235 802
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	3,35 %	3 déc. 2021	250 000	266 098	270 031
PROVINCE D'ONTARIO	8,10 %	8 sept. 2023	170 000	229 652	233 543
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	4 885 000	5 310 463	5 394 498
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	3 850 000	3 949 855	4 005 383
PROVINCE D'ONTARIO	3,15 %	2 juin 2022	2 425 000	2 581 552	2 609 545
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	255 000	355 672	358 671
PROVINCE D'ONTARIO	4,00 %	2 juin 2021	690 000	758 702	761 036
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2 juin 2026	2 190 000	2 202 564	2 229 565
PROVINCE D'ONTARIO	2,85 %	2 juin 2023	300 000	318 447	318 702
PROVINCE DE QUÉBEC	3,50 %	1 ^{er} déc. 2022	1 045 000	1 128 222	1 147 366
PROVINCE DE QUÉBEC	4,25 %	1 ^{er} déc. 2021	75 000	83 468	84 216
PROVINCE DE QUÉBEC	3,00 %	1 ^{er} sept. 2023	1 285 000	1 373 282	1 377 434
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	5,80 %	5 sept. 2033	100 000	134 314	137 480
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	3 juin 2024	920 000	980 967	997 965

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	200 000	<u>199 855</u>	<u>205 517</u>
				<u>30 199 694</u>	<u>30 532 073</u>

TITRES DE SOCIÉTÉS (25,0 %)

BANQUE DE MONTRÉAL	2,12 %	16 mars 2022	3 505 000	3 506 032	3 572 165
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,27 %	11 janv. 2021	1 195 000	1 253 861	1 268 561
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	1,90 %	2 déc. 2021	1 800 000	1 795 067	1 815 751
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	500 000	500 000	509 628
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,04 %	21 mars 2022	1 860 000	1 859 386	1 886 792
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	1,64 %	12 juill. 2021	1 070 000	1 066 714	1 072 133
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	18 mars 2022	1 520 000	1 519 422	1 543 004
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,97 %	2 mars 2022	1 275 000	1 277 398	1 288 231
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	21 mars 2022	950 000	954 091	960 512
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,86 %	4 mars 2021	1 770 000	1 829 930	1 854 577
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,62 %	22 déc. 2021	2 340 000	2 411 904	2 436 572
BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	18 juill. 2023	495 000	<u>491 946</u>	<u>494 535</u>
				<u>18 465 751</u>	<u>18 702 461</u>

PLACEMENTS À COURT TERME (2,1 %)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	18 mai 2017	300 000	299 637	299 918
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	1 ^{er} juin 2017	200 000	199 802	199 906
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	4 mai 2017	100 000	99 914	99 992
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	15 juin 2017	455 000	454 585	454 693
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	29 juin 2017	550 000	<u>549 310</u>	<u>549 514</u>
				<u>1 603 248</u>	<u>1 604 023</u>

Total des titres à revenu fixe

55 451 951 **56 085 090**

ACTIONS BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,6 %)	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	8 925	325 806	341 560
MAGNA INTERNATIONAL INC.	1 975	<u>110 698</u>	<u>112 615</u>
		<u>436 504</u>	<u>454 175</u>

BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,6 %)

ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	4 200	247 056	263 676
GEORGE WESTON LTÉE	1 295	141 164	158 754
		<u>388 220</u>	<u>422 430</u>

ÉNERGIE (2,8 %)

CORPORATION CAMECO	14 675	219 897	192 096
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	9 800	363 990	426 104
ENBRIDGE INC.	4 200	222 810	237 636
HUSKY ENERGY INC.	7 500	113 333	118 200
SHAWCOR LTÉE	7 225	233 791	247 456
SUNCOR ÉNERGIE INC.	9 750	357 317	417 105
TRANSCANADA CORP.	5 925	322 401	375 527
VERMILION ENERGY INC.	2 300	115 109	110 538
		<u>1 948 648</u>	<u>2 124 662</u>

SERVICES FINANCIERS (4,0 %)

BANQUE DE MONTRÉAL	5 250	434 231	507 465
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	6 725	441 713	510 293
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	8 275	370 411	417 557
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2 200	198 596	205 722
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	5 550	116 179	132 867
BANQUE ROYALE DU CANADA	5 475	434 506	511 748
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2 250	98 158	108 473
THOMSON REUTERS CORP.	1 505	79 876	93 355
BANQUE TORONTO-DOMINION	7 850	451 389	504 206
		<u>2 625 059</u>	<u>2 991 686</u>

INDUSTRIES (1,2 %)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	3 150	257 530	310 811
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LTÉE	900	163 701	188 244
FINNING INTERNATIONAL INC.	4 775	103 850	123 959
STANTEC INC.	3 475	110 397	121 729
WASTE CONNECTIONS INC.	1 150	134 183	144 417
		<u>769 661</u>	<u>889 160</u>

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,6 %)

GRUPE CGI INC.	3 650	213 472	240 462
OPEN TEXT CORP.	5 100	191 106	241 383
		<u>404 578</u>	<u>481 845</u>

MATIÈRES PREMIÈRES (1,5 %)

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE	4 175	215 267	272 419
FRANCO-NEVADA CORP.	2 400	197 816	222 816
GOLDCORP INC.	9 075	182 491	172 607
METHANEX CORP.	4 725	220 922	296 399
WEST FRASER TIMBER LTD	2 325	111 282	142 616
		<u>927 778</u>	<u>1 106 857</u>

IMMOBILIER (0,4 %)

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	5 425	116 533	125 643
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	5 800	152 412	150 394
		<u>268 945</u>	<u>276 037</u>

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (0,4 %)

BCE INC.	1 550	90 950	96 333
ROGERS COMMUNICATION INC.	3 325	170 449	208 112
		<u>261 399</u>	<u>304 445</u>

SERVICES PUBLICS (0,4 %)

FORTIS INC.	6 950	276 821	308 719
		<u>276 821</u>	<u>308 719</u>

ACTIONS AMÉRICAINES (12,7 %)

FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	195 377	6 472 640	7 111 721
FINB BMO S&P 500	67 375	2 089 869	2 416 067
		<u>8 562 509</u>	<u>9 527 788</u>

Total des actions

<u>16 870 122</u>	<u>18 887 804</u>
-------------------	-------------------

Moins : Coûts de transactions

9 612

Total des placements

<u>72 312 461</u>	<u>74 972 894</u>
-------------------	-------------------

RÉGIME PREMFLEX
TABLEAU DES CONTRATS D'AIDE AUX ÉTUDES
 Au 30 avril 2017
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

Année d'admissibilité	Montant en capital*	Revenu cumulé**
2016	228 631	34 940
2017	542 323	59 555
2018	1 929 755	123 522
2019	3 168 852	186 123
2020	4 415 721	214 239
2021	5 282 796	238 055
2022	4 834 931	212 369
2023	3 865 991	157 584
2024	2 697 713	123 794
2025	1 621 782	100 977
2026	1 517 813	80 621
2027	1 458 739	89 983
2028	1 385 442	84 360
2029	1 373 283	70 448
2030	1 450 045	79 810
2031	2 873 587	135 275
2032	5 130 268	192 219
2033	2 448 414	65 784
2034	573 091	11 588
2035 et par la suite	100 895	1 538
	46 900 072	2 262 784

* Compte tenu des dépôts des souscripteurs
 (voir note 6)

** Compte tenu du compte de paiements d'aide aux études (PAE) (voir note 6)

RÉGIME PREMFLEX

NOTES ANNEXES

Aux 30 avril 2017 et 2016

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, le promoteur du Régime, est un organisme à but non lucratif, constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer la distribution, la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, dont sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des dépôts des souscripteurs est détenu dans le compte de Paiement d'aide aux études (« PAE »). À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un plan, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (« FNB »). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a couvert son exposition au dollar américain et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 30 % de l'actif net du Régime.

Les PAE proviennent des intérêts, des dividendes, des autres revenus et des revenus tirés de subventions d'études et des dépôts des souscripteurs accumulés dans le Régime. Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son plan, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux plans résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 13 juillet 2017.

2. Mode de présentation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements, les dettes d'exploitation, le capital à payer aux bénéficiaires et les autres passifs sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, La Première financière du savoir détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constatation des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres à revenu fixe du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Régime vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se compose des dépôts des souscripteurs, des subventions gouvernementales ainsi que des revenus réalisés sur les dépôts des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son plan n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des dépôts du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les dépôts du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu cumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, et auquel on a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les dépôts des souscripteurs sont constitués des dépôts reçus des souscripteurs, déduction faite des frais d'inscription, et ne comprennent pas les montants à recevoir au titre des contrats en vigueur, étant donné que les souscripteurs peuvent résilier leurs plans en tout temps. La Première financière du savoir déduit les frais d'inscription applicables des dépôts des souscripteurs et investit le montant net dans le Régime.

Les subventions gouvernementales représentent les contributions des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu cumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu cumulé.

Transferts entrants/sortants

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les dépôts, les subventions gouvernementales et les virements de revenu reçus ou effectués sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des dépôts des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu cumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes soient dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les investissements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte correspond à la juste valeur totale de ses placements.

Réserves pour juste valeur

Les réserves pour juste valeur comprises dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représentent les gains (pertes) nets latents et les gains (pertes) nets réalisés non amortis sur les placements à revenu fixe. Les gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont transférés au compte de PAE sur une période de douze mois, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert. Chaque mois, les gains et pertes sur actions réalisés et latents sont transférés au compte de PAE, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entité dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser les créances irrécouvrables attendues à un moment plus opportun. La norme apporte également des modifications touchant le risque de crédit d'une entité en évaluant les passifs désignés comme étant évalués à la juste valeur, de sorte que tout profit découlant de la détérioration du risque de crédit d'une entité à l'égard de tels passifs ne soit plus comptabilisé en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le risque de crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. La Première financière du savoir évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur le Régime.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les dépôts des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime et aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour l'évaluation des actifs financiers selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la Première financière du savoir est tenue de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Régime consiste à investir en vue de réaliser un rendement global. Le jugement le plus important consiste à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements en titres de créance et en actions du Régime.

5. Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de placement tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'une des banques canadiennes figurant à l'Annexe I. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de qualité investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi indirectement exposé au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 30 avril 2017 et 2016. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 30 avril 2017 et 2016. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Pourcentage des placements à revenu fixe (%) au		
Notation	30 avril 2017	30 avril 2016
« AAA »	9,6	0,2
« AA »	51,2	59,6
« A »	39,2	40,2
Total	100,0	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des dépôts des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu cumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. De plus, le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu cumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu cumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à des établissements d'enseignement admissibles, selon le cas.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des investissements aux 30 avril 2017 et 2016.

	Pourcentage des investissements (%) au	
Concentration	30 avril 2017	30 avril 2016
<u>Titres à revenu fixe</u>		
Titres fédéraux	7,0	0,1
Titres provinciaux	40,7	41,1
Titres de sociétés	25,0	34,6
Titres à court terme	2,1	0,4
<u>Actions</u>		
Biens de consommation discrétionnaire	0,6	1,1
Biens de consommation de base	0,6	0,6
Énergie	2,8	2,4
Services financiers	4,0	4,1
Industries	1,2	1,4
Technologies de l'information	0,6	0,5
Matières premières	1,5	1,5
Immobilier	0,4	-
Télécommunications	0,4	0,4
Services publics	0,4	0,4
FNB américains	12,7	11,4
Total	100,0	100,0

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et la différence pourrait être importante.

a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a couvert son exposition au dollar américain en dollars canadiens et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varient en raison des fluctuations des taux de change. Au 30 avril 2017, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,1 M\$ (0,1 M\$ au 30 avril 2016).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 30 avril 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 0,8 M\$ (environ 1,1 % du total du portefeuille) (0,43 M\$ au 30 avril 2016, environ 1,5 % du total du portefeuille). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

Le tableau qui suit résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt aux 30 avril 2017 et 2016, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

30 avril 2017	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	1 604 023	-	-	1 604 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	-	5 246 533	5 246 533
Titres provinciaux	-	1 472 201	29 059 872	30 532 073
Titres de sociétés	-	17 698 298	1 004 163	18 702 461
	1 604 023	19 170 499	35 310 568	56 085 090
Pourcentage du total	2,9 %	34,2 %	63,0 %	100 %

30 avril 2016	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme – Bons du Trésor	154 976	-	-	154 976
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	-	51 190	51 190
Titres provinciaux	-	798 354	14 892 683	15 691 037
Titres de sociétés	-	5 043 456	8 157 252	13 200 708
	154 976	5 841 810	23 101 125	29 097 911
Pourcentage du total	1 %	20 %	79 %	100 %

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de marché découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon les changements dans la perception du risque de crédit associé aux titres d'un gouvernement autre que fédéral. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de placement gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 avril 2017, si les placements dans des actions et des FNB avaient

augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,9 M\$ (0,5 M\$ au 30 avril 2016).

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des dépôts et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié aux capitaux propres, le Régime vise à sauvegarder les dépôts des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les dépôts des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste à :

- surveiller le niveau quotidien des dépôts et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admission des bénéficiaires, puis ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié aux capitaux propres n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 avril 2017 et 2016.

Au 30 avril 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	1 604 023	-	1 604 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	5 246 533	-	5 246 533
Titres provinciaux	-	30 532 073	-	30 532 073
Titres de sociétés	-	18 702 461	-	18 702 461
Actions et FNB	18 887 804	-	-	18 887 804
Placements à la juste valeur	18 887 804	56 085 090	-	74 972 894
Au 30 avril 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	154 976	-	154 976
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	51 190	-	51 190
Titres provinciaux	-	15 691 037	-	15 691 037
Titres de sociétés	-	13 200 708	-	13 200 708
Actions et FNB	9 091 888	-	-	9 091 888
Placements à la juste valeur	9 091 888	29 097 911	-	38 189 799

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, ou entre les titres de niveau 3 détenus aux 30 avril 2017 et 2016.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Exercice 2017

Fonds sous-jacent au 30 avril 2017	Pays d'établissement et principal lieu des activités	Participation en % dans le fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,07 %	2 416 067 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	0,59 %	7 111 721 \$

Exercice 2016

Fonds sous-jacent au 30 avril 2016	Pays d'établissement et principal lieu des activités	Participation en % dans le fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,09 %	2 081 794 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	0,22 %	2 315 414 \$

6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Au	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Dépôts des souscripteurs, moins les remboursements	46 900 072	23 605 741
Subventions gouvernementales	29 724 780	17 723 182
Revenu cumulé		
Compte de paiements d'aide aux études	2 262 784	817 370
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 594 226	441 078
Réserves pour juste valeur	612 369	26 153
Solde à la clôture de l'exercice	81 094 231 \$	42 613 524

Le tableau suivant présente l'évolution des dépôts des souscripteurs.

	Exercices clos les	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Dépôts des souscripteurs	34 225 567	26 594 679
Frais d'inscription déduits	(10 032 588)	(11 513 491)
Remboursement de dépôts	(898 648)	(378 976)
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	23 294 331	14 702 212
Solde à l'ouverture de l'exercice	23 605 741	8 903 529
Solde à la clôture de l'exercice	46 900 072	23 605 741

7. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux plans, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière a, en contrepartie de ces services administratifs (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels représentant jusqu'à 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime, des frais liés à l'administration de l'assurance et des frais spéciaux incluant des frais uniques pour des transactions particulières. Des frais de gestion réels de 1,3 % (1,3 % en 2016) ont été facturés pour l'exercice 2017. Tous ces frais sont comptabilisés au poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 1 122 692 \$ (189 909 \$ au 30 avril 2016) payables à La Première financière du savoir relativement aux frais d'administration et de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir et aux paiements d'aide aux études et du capital payés par La Première financière au nom du Régime.

Au 30 avril 2017, les autres montants à recevoir comprennent une somme de 1 561 806 \$ (990 864 \$ au 30 avril 2016) à recevoir d'un autre régime géré par La Première financière du savoir en lien avec des subventions gouvernementales reçues au nom du Régime.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

8. Échéance

Sous réserve de résiliation anticipée, le capital du Régime vient à échéance et est remboursable aux souscripteurs, ou à leurs personnes désignées, le 31 juillet de l'année au cours de laquelle l'étudiant devrait normalement entreprendre sa première année d'études postsecondaires.